

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES JEUNES A 11



Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 23 Mai 2023

Présents : MM. GARCIA, ABEILLE, POLI, BOCHET, Mme NICOLAS.

Excusés : M. DANY

SECTEUR COUPES

COUPE GRAND VAUCLUSE

Les finales des coupes Grand Vaucluse, Fête du Foot Maurice Vinas se joueront le Samedi 27 Mai 2023 au stade Montbord au Pontet.

U15 : AC VEDENE LE PONTET 1 / FC VILLENEUVE 1 à 14H30

U17 : MONTEUX O. 1 / AC VEDENE LE PONTET 1 à 16H30

U19 : MONTEUX O. 1 / AC VEDENE LE PONTET 1 à 18H30

COUPE AVENIR Challenge Louis Forno

U15 :

La ½ Finale N° 25825124 **ST REMY FC / AUTRE PROVENCE** se jouera le Dimanche 28/05 à 10h30 au Stade de la Petite Crau 1

Les finales avenir (sous réserve CSR) à CAMARET :

Les finales des **COUPE AVENIR**, Challenge Louis Forno se joueront le Samedi 03 Juin à Camaret.

U15 : MORIERES ACS / AUTRE PROVENCE US ou MORIERES ACS / ST REMY FC à 14H00

U17 : ROGNONAS NOVES / COURTHEZON JONQUIERES ou ROGNONAS NOVES / CAVAILLON ARC à 16H00

U19 : VENTOUX SUD FC / ENTENTE ALPILLES à 18H00

 secretariat@grandvaucluse.fff.fr

 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

 04.90.80.63.00

grandvaucluse.fff.fr

ARTICLE 18 – REGLEMENT DES OFFICIELS

- a) Le règlement des arbitres est fait sur le terrain par le club recevant.
b) Lorsqu'une désignation est faite à la demande expresse d'un club, les frais engendrés sont supportés intégralement par le demandeur. Lorsque la désignation d'un délégué sera décidée par la Commission des Jeunes, les frais engendrés seront supportés par le DGV.
c) Dans le cas de la présence 3 arbitres officiels sur une rencontre, les frais de l'arbitre central sont supportés par le club recevant et les assistants sont supportés par les 2 clubs en présence.

SECTEUR championnat

U17 D2 :

N° 25623538 : RC PROVENCE / VELLERON SO du 28/05/2023 se jouera le 24/05/2023 à 18h00

U17 D3 :

N° 25623437 : ROGNONAS NOVES / VILLENEUVE FC 3 du 18/05/2023 a été reporté (cause Coupe de l'Avenir) à jouer en semaine.

Poule A : Suite à 3 forfaits simples **ORANGE FC** est déclaré Forfait Général.

U15 D2 :

N° 25623765 : CHATEAURENARD FA / MAILLANE SDE du 21/05/2023 est reporté au 11/06/2023

N° 25623717 : MALAUCENE RG / MONTEUX O 2 reporté le 21/05/2023 est fixé au 04/06/2023

Suite à 3 Forfaits simples **VEDENE LE PONTET AC** est déclaré Forfait Général (Poule B)

U15 D3 :

N° 25623849 : MONTEUX FC / ST SATURNIN US 2 du 21/05/2023, est reporté au 07/06/2023 à 17h30

U14 D2 :

Les rencontres ci-après, prévus le 27/05/2023 sont reportées au 3 juin 2023 pour l'équipe ne jouant pas la finale de Coupe de l'Avenir U15

N° 25618476 : SERIGNAN US / AUTRE PROVENCE US

Ou **N° 25563891 : CAVAILLON ARC / ST REMY**

